



Infor Anael Finance iSeries Workflow des 'Bon à Payer'

© Copyright 2018 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Finance iSeries V7R0

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : September 25, 2018

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Prérequis.....	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Introduction	7
Généralités.....	7
Les différentes étapes du circuit de validation	8
Chapitre 2 Le paramétrage	11
Les utilisateurs Internet.....	11
Les gestionnaires de compte.....	13
Les Tiers	15
Les approbateurs.....	15
Les cycles d'approbation	17
Mise à jour des codes cycle.....	17
Définition des cycles d'approbation	18
Le paramétrage du Workflow analytique.....	19
Les codes litiges d'exception.....	21
Les journaux	22
L'affectation des cycles en saisie	23
Affectation du cycle en fonction de la catégorie du Tiers	23
Affectation du cycle en fonction du type et/ou de la catégorie du Tiers	24
Les constantes du programme PEW030	24
Correspondances cycles par catégories Tiers.....	25
Correspondances des cycles par type :	25

Correspondances des cycles par Type et Catégorie de Tiers.....	26
Traçabilité des approbateurs	27
Gestion de la Traçabilité des approbateurs	27
Edition de la Traçabilité des approbateurs.....	27
Chapitre 3 Saisie des écritures	29
Chapitre 4 Gestion des demandes de BAP.....	31
Mise à jour cycle / facture	31
Envoi demandes de Bons à payer dans le Workflow.....	34
Liste des Bons à payer dans le Workflow	36
Intégration des Bons à payer dans le Workflow	38
Suivi en compta des BAP refusés	42
Chapitre 5 Autres traitements	45
Consultations de comptes et Recherches.....	45
Détail du compte.....	45
Règlements Tiers – Justificatif des BAP	46

À propos de ce manuel

L'application e-Anael propose un circuit de validation sur Intranet des factures Fournisseurs avant paiement (workflow des Bons à payer).

Ce guide a pour objet de vous assister dans le paramétrage et la mise en œuvre du Module Workflow des BAP Fournisseurs sur Anael Finance. Il décrit les différents paramétrages et traitements permettant de mener à bien les traitements du Workflow des BAP.

Pour la partie Web, se reporter au guide utilisateur « e-Anael » (Workflow des BAP Fournisseurs d'Anael finance iSeries).

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries

Périmètre du document

Anael Finance iSeries, à partir de la version V7R0M0

Prérequis

ANAEL Finance doit être installé sur l'AS/400, ainsi que la bibliothèque du Workflow 'ANAELWFLAX'

Les Modules suivants doivent être déverrouillés par clé de licence :

- Fonctions Internet/Intranet (N° 24)
- Workflow BAP Frs (N° 34)
- Workflow BAP Frs étendu (N° 35), si mise à jour des centres analytiques souhaitée

L'AS400 doit être configuré de manière à pouvoir transmettre des mails dans le cadre du Workflow. Se reporter au guide 'Configuration SMTP sur i-Series pour le Workflow' disponible auprès de nos Services.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Aout 2016	Catherine Quéré	Création du document
		B. Quevedo	Relecture
1.1	Juillet 2018	D. Garcia	Ajout paramètre 'afficher qté analytique'
	Septembre 2018	C. Quéré	Fiche 11333 – Epuration automatique chronologique avant intégration des écritures

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Généralités

Le processus de Workflow de Visas des Factures Fournisseurs consiste à faire circuler une demande de 'Bon à payer' auprès d'une liste d'approbateurs par l'intermédiaire d'un cycle de validation, à qui il est proposé d'accepter ou de refuser sur le Web le paiement des factures, et si besoin de modifier le mode de règlement, l'échéance, le code litige, et d'indiquer la destination (centre) analytique.

La gestion du Workflow associée au Module Connecteur Geide permet aux approbateurs de visualiser la facture sur le Web et de conserver l'historique des visas dans le dossier Geide de la facture (Approbateur, Date & heure, Visa accepté ou refusé).

L'ensemble du paramétrage du module s'effectue dans Anael Finance iSeries, ainsi que les transactions d'envoi des BAP dans le Workflow et de leur intégration en fin de cycle.

Seule la validation des BAP par des utilisateurs non comptables est réalisée sur le Web.

Les données des BAP en cours ou validés sont stockées sur la machine iSeries dans la base de données d'Anael Finance.

Le traitement du Workflow des BAP propose un circuit de validation des factures avant paiement de celles-ci. Il consiste en plusieurs traitements :

- Enregistrer des factures dans Anael Finance iSeries avec un cycle d'approbation dans lequel sont définis des approbateurs avec des autorisations
- Envoyer des factures dans le Workflow des BAP pour validation dans l'application e-Anael
- Suivre l'état des factures envoyées dans le Workflow par le gestionnaire de compte :
 - En cours dans le Workflow
 - Acceptée pour règlement
 - Refusée
 - Permettre aux approbateurs de valider ou refuser les factures dans le e-Anael, avec possibilité, suivant les autorisations, d'ajouter des approbateurs dans le cycle des factures de façon dynamique :
 - Contrôler les modifications effectuées sur les factures par le biais du e-Anael (Mode de règlement, échéance, code litige, centres analytiques selon les autorisations accordées aux approbateurs).

- Intégrer les modifications des factures acceptées dans Anael
- Mettre à jour du statut de la facture (Acceptée- Refusée) dans Anael.

Pour la validation des 'Bon à Payer' dans le web, se reporter à la documentation « e-Anael » - 'Workflow des BAP Fournisseurs'.

Pour réaliser correctement ces différents stades, le paramétrage des différentes tables et références est détaillé dans le chapitre suivant.

Les différentes étapes du circuit de validation

Dans Anael finance

- Au moment de sa saisie en comptabilité, un code cycle d'approbation est affecté à la facture (cycle déduit automatiquement si gestion du workflow dynamique, sinon cycle saisi manuellement).

Le cycle d'approbation correspond à une liste d'approbateurs ; il définit les valideurs et l'ordre de validation.

- La facture est ensuite envoyée dans le circuit du Workflow à partir d'une option dédiée dans Anael Finance lancé par la Comptabilité.

Sur le Web

- Le premier approbateur de la liste reçoit un mail dans sa messagerie l'informant de factures en attente de validation.
- Il se connecte sur le e-Anael pour
 - Donner son visa (Accepté bon pour paiement ou Refusé),
 - Saisir ses remarques
 - Et, en fonction du paramétrage mis en œuvre,
 - Modifier le mode de règlement, l'échéance, le code litige si besoin et si autorisé,
 - Indiquer la destination analytique, éclater les lignes HT,
 - Ceci en s'appuyant sur la visualisation de l'image jointe à la facture.
- Son accord entraîne la transmission de la facture à l'approbateur suivant qui reçoit un mail.
 - L'émetteur ou gestionnaire du compte est informé que le cycle est terminé lorsque le dernier approbateur a validé.
- Son refus entraîne l'arrêt du cycle et le retour de l'information à l'émetteur (ou gestionnaire).

En comptabilité, dans Anael Finance

- Le comptable (ou gestionnaire) peut à tout moment éditer la liste des BAP en cours. Il peut également consulter directement l'état d'avancement des visas sur le e-Anael et relancer les approbateurs qui bloquent le processus.

- Le traitement d'intégration automatique des BAP s'effectue au moyen d'une option d'Anael finance ; l'accord ou le refus donné par les approbateurs dans le Workflow est transcrit en comptabilité par l'ajout ou le retrait d'un code litige sur les lignes TTC pour bloquer/débloquer le règlement.

Le cas échéant, l'intégration des BAP entraîne également la mise à jour du mode de règlement, de l'échéance, du code litige sur la ligne TTC, et /ou la mise à jour des centres analytiques et des quantités au niveau des lignes HT.

- Les factures refusées pourront faire l'objet d'un nouvel envoi dans le Workflow par la Comptabilité

Le module 'Workflow des bons à payer' faisant régulièrement appel à des valeurs contenues dans divers fichiers de référence, il est nécessaire de procéder préalablement à leur mise à jour.

Les utilisateurs Internet

Accès à l'option

'Utilitaires > 'Confidentialité du produit' > 'Création des Utilisateurs Internet'

Les gestionnaires et approbateurs doivent être référencés en tant que 'Utilisateurs internet' dans Anael Finance pour pouvoir se connecter sur le e-Anael et être identifiés.

Avec son code Utilisateur internet

- L'approbateur, chargé de viser des factures Fournisseurs, accèdera à la liste des demandes de BAP qui lui ont été transmises.
- Le gestionnaire accèdera à la liste des factures des tiers dont il est 'gestionnaire'

A chaque 'Utilisateur Internet' est associé un mot de passe pour identification. Ce mot de passe pourra être modifié par l'utilisateur directement dans e-anael, s'il y est autorisé.

Pour mettre à jour un 'Utilisateur internet', complétez les critères de sélection comme suit :

- Sélection :
Utilisateurs Internet – Début et fin
Laissez les valeurs par défaut pour tout afficher
- 'Entrée' pour accéder à l'écran d'affichage des utilisateurs Internet
 - Le bouton 'Désactiver tous les Users' ou 'F13' permet de tous les désactiver (pour rendre l'application indisponible momentanément par exemple)
 - Le bouton 'Activer tous les Users' ou 'F14' permet de tous les activer

Pour créer un nouvel utilisateur, procédez comme suit :

- 'Créer' ou 'F6' à partir de l'écran de liste des Utilisateurs Internet puis renseigner :
 - Le code Utilisateur (60 c.) :
Renseigner le code avec lequel le collaborateur se signera dans e-Anael
 - Mot de passe :

Renseigner le mot de passe avec lequel l'utilisateur se signera dans e-Anael.

- Modification via internet :
 - Oui : l'utilisateur pourra modifier son mot de passe directement dans e-anael
 - Non : l'utilisateur ne pourra pas modifier son mot de passe
- Code activité :
 - Actif : L'utilisateur sera autorisé à se connecter au e-anael.
 - 'Inactif' : L'utilisateur ne sera pas autorisé à se connecter au e-Anael.
 - Remarque : C'est cette zone qui est mise à jour automatiquement par les boutons 'Désactiver tous les Users' ou 'Activer tous les Users'
- Mot de passe Anael :

Zone obligatoire : Renseigner un mot de passe existant dans Anael. Le mot de passe est utilisé dans le e-Anael pour sécuriser l'accès aux sociétés.
- e-Mail : Zone obligatoire gérée dans le Workflow des BAP Fournisseurs.
 - Le code de l'utilisateur internet (60 c.) peut être différent du code Approbateur ou du code gestionnaire (10 c.) ; l'adresse e-mail indiquée respectivement sur les deux codes doit être identique
 - Chaque approbateur (dans la table des approbateurs) est défini avec une adresse mail. C'est à cette adresse que les mails sont envoyés.
 - Chaque utilisateur internet est défini avec une adresse mail (ici)
 - Cet e-Mail permet de faire le lien entre un approbateur d'Anael finance et un utilisateur internet du e-anael pour lui proposer
 - La liste de factures à viser qui lui est destinée s'il s'agit d'un approbateur
 - La liste du suivi des demandes des tiers dont il est gestionnaire s'il s'agit d'un gestionnaire
 - *Attention : l'e-mail renseigné sur le code approbateur et sur le code Utilisateur Internet doivent être rigoureusement libellés dans la même casse.*
- URL Workflow (e-Anael) :
 - Zone facultative
 - Adresse de connexion au site e-Anael. Cette adresse figurera dans les messages que l'utilisateur envoie aux approbateurs suivants les informant des demandes de BAP à traiter et leur permettra d'accéder au site d'un simple 'clic' sur ce lien
- Code application :

Zone obligatoire - renseigner le code application Anael défini dans JPAM, généralement 'AX'
- Accès autorisé BAP :

'Oui' : L'utilisateur sera autorisé à accéder au e-Anael - Workflow.
- Les options suivantes sont obsolètes, ne pas les renseigner ou les forcer à Non selon le cas
 - Accès autorisé Clients
 - Accès autorisé Menus

- Comptes libres
- Comptes généraux
- Accès autorisé à tous les Tiers

Les gestionnaires de compte

Accès à l'option

'e-Anael > 'Gestionnaires de compte'

Le gestionnaire de compte est l'initiateur du Workflow : c'est lui qui émet les demandes de BAP, qui suit leur état d'avancement sur le Web et qui reçoit les messages à la fin du cycle d'approbation.

Le lien entre les factures et le Gestionnaire est effectué dans la fiche du Fournisseur : chaque fournisseur est rattaché à un code Gestionnaire.

En fonction de l'organisation du Service dans la société, un gestionnaire unique ou plusieurs gestionnaires peuvent être créés.

Un gestionnaire de compte doit correspondre à un code Utilisateur Internet.

Les gestionnaires de compte recevant les messages à chaque fois qu'une facture termine son cycle d'approbation, nous recommandons de créer pour les collaborateurs concernés une adresse de messagerie dédiée au workflow (ex : WorkflowCompta1@infor.fr) différente de leur messagerie personnelle. Cette adresse se renseigne au niveau de leur code Utilisateur Internet.

Sur l'écran de mise à jour des gestionnaires de comptes, vous devez spécifier les critères de sélection :

- Sélection :
 - Gestionnaire de compte
Une plage de codes gestionnaire de comptes
 - Etablissement
Une plage de codes établissement
- Entrée pour valider la sélection et accéder à l'écran d'affichage des gestionnaires de comptes
Pour mise à jour ou création

Pour créer un gestionnaire, procédez comme suit :

- 'Créer' ou 'F6' à partir de l'écran de liste des gestionnaires puis renseigner
 - Le code gestionnaire' (3c.)
Renseigner le code gestionnaire
 - Etablissement
 - Facultatif

- Le code gestionnaire est unique pour un tiers. Cependant, la combinaison 'code gestionnaire/code établissement' permet de définir des utilisateurs internet distincts. Lors de l'envoi des Bons à Payer dans le workflow, le programme recherche le couple 'Gestionnaire/établissement' en fonction de l'établissement de l'écriture, s'il n'existe pas, il prend par défaut le couple 'Gestionnaire /établissement à blanc'
- Si renseigné doit exister en table 'EB'
- Libellé
Renseigner le nom du gestionnaire
- Utilisateur :
 - Obligatoire
 - Renseigner le code 'utilisateur internet' correspondant au gestionnaire.
- Accès échéance :
 - Mise à jour autorisée ('1') : Les approbateurs pourront modifier la date d'échéance lors de la validation des factures dans le e-Anael
 - Mise à jour non autorisée ('0') : Les approbateurs ne pourront pas modifier la date d'échéance lors de la validation des factures dans le e-Anael.
- Accès mode code litige
 - Mise à jour autorisée ('1') : Les approbateurs pourront modifier le code litige lors de la validation des factures dans le e-Anael
 - Mise à jour non autorisée ('0') : Les approbateurs ne pourront pas modifier le code litige lors de la validation des factures dans le e-Anael
 - L'autorisation de modification du code litige peut être intéressante en cas de refus si l'approbateur souhaite préciser son refus en apposant un code litige significatif parmi ceux existant en table LT.
(Exemple : 21 Livraison partielle, 22 Aucune livraison, 23 Attente avoir...)
 - Dans ce cas, le code litige bloquant renseigné par l'approbateur sera repris sur la facture au moment de l'intégration des BAP.
 - Dans tous les autres cas, le fait d'Accepter ou de Refuser le paiement dans le Workflow, ne nécessite aucune modification du code litige d'origine de la facture ; le programme d'intégration des BAP se chargera de contrôler le code litige final pour bloquer ou débloquer la facture.
- Accès mode de règlement :
 - Mise à jour autorisée ('1') : Les approbateurs pourront modifier le mode de règlement lors de la validation des factures dans le e-Anael
 - Mise à jour non autorisée ('0') : Les approbateurs ne pourront pas modifier le mode de règlement lors de la validation des factures dans le e-Anael.
- Valider la création du gestionnaire de compte par « Validation » ou « F9 »

Les Tiers

Accès à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Base de Données'>'Mise à jour' > 'Tiers'

Si plusieurs codes gestionnaires ont été paramétrés, il convient ensuite d'indiquer sur chaque fiche Fournisseur le code gestionnaire correspondant.

Par séquence, accéder au Tiers à mettre à jour et compléter la zone

- Gestionnaire de compte
 - Si renseigné, il doit exister en tant que Gestionnaire de compte.
 - *Cette zone peut être rendue obligatoire en fonction de la séquence. Pour cela, mettre à jour la constante 'Gestionnaire du compte' du programme PAN050 afin de renseigner le code gestionnaire de compte unique.*

Les approbateurs

Accès à l'option

'e-Anael' > 'Approbateurs'

L'approbateur est une personne d'un service de l'entreprise à laquelle il est demandé de viser les factures Fournisseurs sur le e-Anael.

Les codes approbateurs interviennent dans la définition des cycles, c'est à dire des circuits d'approbation.

Avant de paramétrer la définition des cycles, il convient donc de créer autant de codes approbateurs que de personnes devant approuver les factures dans la société.

Les approbateurs sont définis par environnement et non par Société, ainsi ils sont ainsi exploitables quelle que soit la société.

Un approbateur est nécessairement un 'Utilisateur Internet' puisqu'il doit pouvoir se connecter au e-Anael.

La codification du code Approbateur et de l'utilisateur Internet peut être distincte ; le lien entre l'Utilisateur Internet et l'Approbateur s'effectue via l'adresse e-mail.

Remarque : Si la bibliothèque ANAELWFL est commune aux domaines e-anael et e-sysper, le fichier des approbateurs est commun aux workflow « Demandes de congés » et « BAP Frs ». Dans ce cas, des informations propres à e-sysper sont demandées au niveau du paramétrage des approbateurs. Se reporter au guide utilisateur e-sysper pour les informer.

Sur l'écran de mise à jour des approbateurs, vous devez spécifier les critères de sélection :

- Sélection :
 - Une plage d'approbateurs

- 'Entrée' pour valider la sélection et accéder à l'écran d'affichage des approbateurs

Pour mise à jour ou création

Pour créer un approbateur

- 'Créer' ou 'F6' à partir de l'écran de liste des approbateurs puis renseigner

- Le code approbateur (10c)

Renseigner le code approbateur

- Type de message

Indiquer sous quel format, le message e-Mail reçu doit être formaté. Choisir parmi la liste des valeurs suivantes :

- 'Texte' : Le message sera de type texte.
- 'HTML' : Le message sera de type 'HTML'.
- 'Pas de message' : Pas de réception de message

- Email

Renseigner l'adresse e-Mail de l'approbateur à laquelle le message le prévenant que des factures sont en attente de validation lui sera envoyé. Cette information sert également de lien entre l'approbateur et l' 'Utilisateur internet'. Elle permet de reconnaître l'Utilisateur internet en tant qu'approbateur et de lui présenter ainsi les factures en attente qui lui correspondent. L'e-mail renseigné sur le code approbateur et sur le code Utilisateur Internet doit être rigoureusement libellé dans la même casse

- Délégué

Le but du Service de délégation est de rediriger les demandes des approbateurs n'ayant pas répondu dans le temps imparti vers les approbateurs délégués.

- Nombre de jours de délégation

Indiquer le nombre de jours à partir duquel, sans réponse du destinataire qui doit approuver, la demande est redirigée automatiquement vers l'approbateur délégué.

- Modification cycle du workflow

- 'Non autorisé' : L'approbateur ne pourra pas modifier les approbateurs suivants dans son cycle d'approbation à partir du e-Anael.
- 'Modif signataire suivant' : L'approbateur pourra modifier l'approbateur suivant dans son cycle d'approbation à partir du e-Anael.
- 'Modif tous signataires' : L'approbateur pourra modifier ou ajouter des approbateurs dans le cycle d'approbation à partir du e-Anael.

Les cycles d'approbation

Accès à l'option

'e-Anael > 'Cycles d'approbation'

Cette option permet de créer les cycles d'approbation des 'Bon à payer' qui devront être saisis lors de la saisie des écritures comptables.

Un code cycle est la définition d'un circuit d'approbation pour une facture donnée. Il indique qui doit donner son visa et dans quel ordre.

Pour qu'une facture soit payée, il faut, par exemple, que A ait donné son accord, puis que B ait donné le sien.

- Si A refuse le paiement de la facture, le cycle de validation est interrompu et l'initiateur de la demande de visa (la Comptabilité) en est informé. La facture sera bloquée en comptabilité.
- Si A donne son accord, la demande de BAP est transmise à B qui peut accepter ou refuser le paiement.
- Si B donne également son accord, la facture sera débloquée en comptabilité.
- Si B refuse le paiement, la facture sera bloquée en comptabilité.

Il convient donc créer autant de codes cycles qu'il existe de circuits de validation dans la société.

Dans le Workflow BAP Fournisseurs, il peut être demandé aux approbateurs, en plus du visa de paiement sur la facture TTC, de contrôler, voire renseigner les centres analytiques des différentes lignes de charges.

La modification des centres analytiques est une fonction étendue du Module Workflow BAP qui fait l'objet d'un déverrouillage par clé de licence.

Les codes cycles se définissent par environnement et non par Société Anael. Ils sont ainsi exploitables quelle que soit la société.

Dans e-Anael, seuls sont gérés les codes cycles destinés au Workflow BAP Fournisseurs. Les codes cycles e-Sysper se définissent dans Sysper.

Mise à jour des codes cycle

Sur l'écran de mise à jour des cycles, vous devez spécifier les critères de sélection :

- Sélection :
Une plage de codes cycles.
- 'Entrée' pour accéder à la liste des codes cycles dans l'écran suivant
Pour mise à jour ou création

Pour créer un approbateur

- 'Créer' ou 'F6' à partir de l'écran de liste des cycles puis renseigner
 - Le code cycle

Renseigner le code cycle (10 c. maxi)

- Libellé

Obligatoire - renseigner le libellé du cycle

- Code ID

Obligatoire, il permet de qualifier le type de flux à traiter dans le workflow et peut prendre les valeurs suivantes :

- BONAPAYER : Il s'agit du Workflow BAP Fournisseurs de base
- BONAPAYER2 : Il s'agit du Workflow BAP Fournisseurs étendu permettant de modifier les centres analytiques des lignes HT de la facture

Il est possible de gérer à la fois des codes cycles '**BONAPAYER**' et '**BONAPAYER2**' dans la société, c'est le cycle qui détermine les mises à jour à effectuer sur la facture.

Définition des cycles d'approbation

Une fois que les codes cycles existent, le code action 'DF=Définit. Cycle' permet d'en définir le contenu, c'est-à-dire la liste des approbateurs pour ce cycle.

- Renseigner 'DF ' dans le code action devant le code cycle.

Pour mise à jour ou création des approbateurs

Pour ajouter un approbateur dans un code cycle, faire

- 'Créer' ou 'F6' et compléter les informations demandées :

- Niveau

Obligatoire – Donne le rang de l'approbateur dans le cycle d'approbation.

- Approbateur

Obligatoire – Doit exister en tant qu'approbateur.

- Valider la mise à jour de l'approbateur par 'Validation' ou 'F9'

L'option 'Liste des cycles d'approbation' permet d'éditer les cycles et leur contenu.

Le paramétrage du Workflow analytique

Accès à l'option

'e-Anael > Paramètres Workflow analytique'

Lors de la validation des Factures Fournisseurs dans le e-Anael, les approbateurs peuvent également être amenés à préciser la destination analytique des charges facturées. Ceci est possible si le 'type ID' du cycle est « **BONAPAYER2** ».

Les factures sont saisies en comptabilité normalement avec un Centre/chapitre/Nature valides puis envoyées dans le workflow où le centre :

- Devra être modifié obligatoirement dans le e-anael s'il est qualifié de centre d'attente dans le workflow analytique
- Pourra être modifié s'il appartient à un axe qualifié de 'modifiable' dans le workflow analytique.

Les approbateurs contrôlent et enrichissent les données analytiques de manière sécurisée directement dans le e-Anael (avec saisie possible des quantités et éclatement des lignes HT sur différents centres). Seule la mise à jour des centres analytiques est proposée aux approbateurs.

Les chapitres et natures ne sont pas modifiables dans le Workflow.

Lors de l'intégration des BAP en comptabilité, les données analytiques sont mises à jour sur les lignes HT de la pièce sans perte du lien avec l'écriture comptable d'origine. Le schéma d'écritures est identique à la réaffectation analytique interactive proposée en consultation analytique.

Le paramétrage du workflow analytique permet donc de définir par axe, les contrôles et mises à jour autorisées ou imposées lors de l'approbation des factures. Il est défini

- Par société ou
- Par société/cycle

Les informations saisies sont contrôlées par rapport à l'exercice de l'environnement.

Pour des raisons de lisibilité, le nombre d'axes affichable sur le Web est limité à 4, ceci signifie que dans le Workflow les centres ne peuvent être modifiables que sur 4 axes au maximum, même si le nombre d'axe présent sur la facture est supérieur à 4.

Exemple : Possibilité de contrôler le compte de charge sur 4 axes liés à l'activité dans le Workflow, bien qu'un axe Reporting non visible par les approbateurs figure sur la facture.

Par société, sur l'écran de mise à jour des Paramètres Workflow analytique, vous devez spécifier les critères de sélection :

- Sélection :
Une plage de codes cycle
- 'Entrée' pour valider la sélection et accéder à l'écran d'affichage des paramètres Workflow analytique par code cycle
Pour mise à jour ou création

Pour créer les règles de Workflow analytique ; procéder comme suit :

- 'Créer' ou 'F6' à partir de l'écran de liste des codes cycles puis renseigner :

- Le code cycle'
 - Facultatif.
 - Laisser le code cycle à blanc si les paramètres sont valables pour tous les codes cycles, sinon
 - Renseigner le code cycle, il doit avoir le Code Id 'BONAPAYER2'.
 - Il est possible de renseigner les paramètres tous codes cycles confondus (code cycle à blanc) et de déroger pour certains codes cycles, si nécessaire.
- 1^{er} axe affiché :
 - Obligatoire
 - Renseigner le numéro du 1^{er} axe à afficher dans le e-Anael.
L'intitulé de l'axe est alimenté par défaut, il est modifiable.
 - Modifiable
 - Oui : Le centre de l'axe concerné sera modifiable dans l'approbation des factures du e-Anael
 - Non : Le centre de l'axe concerné ne sera pas modifiable dans l'approbation des factures du e-Anael
 - Centre d'attente :
Si renseigné,
 - Il doit exister sur l'axe concerné.
 - Lors de l'approbation des factures, les centres ayant cette valeur devront être modifiés.
- 2^{ème} axe affiché :
 - Facultatif
 - Renseigner le numéro du 2^{ième} axe à afficher dans le e-Anael
 - L'intitulé de l'axe est alimenté par défaut s'il est renseigné, il est modifiable
 - Modifiable :
 - Oui : possible que si le numéro d'axe est renseigné. Le centre de l'axe concerné sera modifiable dans l'approbation des factures du e-Anael
 - Non : Le centre de l'axe concerné ne sera pas modifiable dans l'approbation des factures du e-Anael.
 - Centre d'attente :
Ne peut être complété que si le numéro d'axe est renseigné. S'il l'est,
 - Il doit exister sur l'axe concerné.
 - Lors de l'approbation des factures, les centres ayant cette valeur devront être modifiés
- 3^{ème} axe affiché
Même principe que pour le 2^{ème} axe affiché
- 4^{ème} axe affiché

Même principe que pour le 2ème axe affiché

- Reventilation analytique autorisée
 - Oui : Les lignes hors taxe de la facture pourront faire l'objet de reventilation analytique lors d'approbation de celle-ci.
 - Non : Les lignes hors taxe de la facture pourront faire l'objet de reventilation analytique lors d'approbation de celle-ci.
- Affichage Quantité analytique autorisée
 - Oui : La quantité analytique des lignes HT est affichée lors de l'approbation de la facture.
 - Non : La quantité analytique des lignes HT n'est pas affichée lors de l'approbation de la facture.
- Modification Quantité analytique autorisée
 - Oui : La quantité analytique des lignes HT est modifiable lors de l'approbation de la facture.
 - Non : La quantité analytique des lignes HT n'est pas modifiable lors de l'approbation de la facture.
- Imputations analytiques

Indiquer les comptes comptables des lignes qui seront affichés dans l'approbation des factures (généralement les comptes de HT)

- 6 zones de saisie possibles
- Au moins une des 6 zones doit être renseignée
- Possibilité de saisir des valeurs génériques (Ex : 601***)
- Faire 'Validation' ou 'F9' pour valider le paramétrage du workflow analytique

L'option de 'Duplication workflow analytique' permet de reporter rapidement les paramètres du Workflow analytique d'une société sur une autre.

Les codes litiges d'exception

Accès à l'option

'e-Anael' > 'Codes litiges d'exception'.

N.B. : Dans ce paragraphe, lorsqu'il est écrit litige '2' lire code litige commençant par 2.*

La gestion de codes litiges d'exception ne concerne que l'intégration des BAP Acceptés.

Logiquement, une facture acceptée ne doit pas être intégrée en comptabilité avec un code litige2*, celui-ci bloquant le règlement de la facture. Les constantes du PEW350 permettent de forcer un code litige à l'intégration des factures acceptées (code litige égal à 'blanc' ou à '10' par exemple) pour s'assurer qu'une facture acceptée ne soit pas intégrée avec un code litige bloquant 2*.

Cependant, si le code litige 2* figurant sur la facture acceptée existe en tant que code litige d'exception, il échappera au forçage et sera conservé à l'intégration des factures en comptabilité. La

facture aura alors un code 'A' acceptée dans le workflow et un code litige 2* et ne pourra pas faire l'objet d'un règlement sans intervention de l'utilisateur.

Exemple : Soit le code litige d'exception '2D'= déjà réglée, régularisation analytique.

- Saisie de la facture avec le code litige '2D'
- Envoie dans le workflow
- Les approubateurs mettent à jour les centres analytiques et valident la facture
- L'intégration de la facture acceptée en comptabilité a pour conséquences
 - De mettre à jour la comptabilité analytique avec les bonnes imputations
 - De mettre à jour la facture 'Acceptée' ou validée par le workflow
 - De conserver le code litige '2D' afin que cette facture ne soit pas réglée une nouvelle fois

Pour mettre à jour les codes litiges d'exception,

- Indiquer les codes litiges d'exception à déclarer (jusqu'à 20 codes litiges).
Ils sont obligatoirement des codes 2* et doivent exister en table 'LT'.
- Valider la mise à jour des codes litiges d'exception par 'Validation' ou 'F9'.

Une option de duplication permet de copier ces données d'une société sur l'autre.

Les journaux

Accès à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de Données' > 'Mises à jour' > 'Màj Journaux'

L'affectation du code cycle d'approbation s'effectue au moment de la saisie des factures durant laquelle l'utilisateur peut visualiser la liste détaillée des approubateurs du cycle et éventuellement la modifier pour la facture en cours.

La gestion du code cycle n'est possible que si le paramétrage du journal d'achats le prévoit.

Pour le paramétrage des journaux, se référer à la documentation « Comptabilité générale et Paramètres de base »

Les zones à mettre à jour dans les journaux d'achat sont les suivantes :

- Saisie du code cycle :
 - Oui :
 - Valeur autorisée uniquement sur les journaux de type 'Achats' :
 - Rend la saisie obligatoire du code cycle en saisie de facture.
 - Non :
Saisie interdite du code cycle, pas de gestion du code cycle
- Facultatif :

Valeur autorisée uniquement sur les journaux de type 'Achats'. Rend la saisie facultative du code cycle en saisie de facture.

- Détail du code cycle :
 - Oui :
 - Ouverture systématique de la fenêtre affichant la liste des approbateurs définis dans le cycle pour contrôle.
 - L'utilisateur pourra modifier cette liste en supprimant ou en ajoutant des approbateurs dans le cycle pour la facture en cours de saisie.
 - Non :
 - Pas d'ouverture systématique de la fenêtre affichant le détail du cycle.
 - La liste des approbateurs du code cycle est, dans tous les cas, visualisable à la demande par l'activation du bouton 'Détail cycle' ou 'F18'.
- Validez la mise à jour par 'Validation' ou 'F9'

L'affectation des cycles en saisie

Le cycle de validation d'une facture peut être déduit de la catégorie du fournisseur ou d'un "type de cycle" ou de la combinaison "Type de cycle/catégorie de fournisseur."

L'affectation automatique du code cycle en fonction d'un de ces éléments est paramétré dans les constantes du PEW030

Affectation du cycle en fonction de la catégorie du Tiers

Selon l'activité de l'entreprise, il est envisageable que les factures de certains fournisseurs soient systématiquement validées par le même service, les mêmes approbateurs donc toujours affectées au même circuit d'approbation.

Dans Anael, il est ainsi possible de rattacher un code cycle d'approbation à un ensemble de fournisseurs : le cycle sera alors rapatrié automatiquement en saisie de factures.

Si code cycle n'est pas rattaché à un fournisseur alors qu'il est obligatoire au niveau du journal, l'utilisateur devra le saisir.

Le code cycle alimenté automatiquement d'après le fournisseur reste modifiable par l'utilisateur.

Le code cycle d'approbation n'est pas directement indiqué sur la fiche Fournisseur mais dans la catégorie de tiers associée à la règle de gestion du Fournisseur. Une option permet de définir la correspondance Code Catégorie/Code Cycle à définir.

Pour activer l'affectation automatique du code cycle en fonction du Fournisseur, il convient de :

- Mettre à jour la constante PEW030 (voir ci-après)
- Créer les correspondances Catégories/Codes Cycles

Affectation du cycle en fonction du type et/ou de la catégorie du Tiers

De même que le cycle peut être déduit du fournisseur, il peut l'être aussi d'un "type de cycle" (Table 'TY') ou de la combinaison "Type de cycle/catégorie de fournisseur."

Dans ce cas, le type de cycle devra être renseigné à la saisie.

L'affectation du cycle en fonction du type (complété ou non de la catégorie) permet également d'affecter des cycles différents en fonction du montant de la facture (facultatif).

Pour activer l'affectation automatique du code cycle en fonction du type ou du type/catégorie, il convient de :

- Mettre à jour la constante PEW030
- Créer les correspondances Catégories/Codes Cycles.

Les constantes du programme PEW030

Accès à l'option

'Utilitaires' > 'Outils divers'>'Gestion des Constantes' > 'Mise à jour des constantes'

Ces constants définissent le mode d'affectation retenu pour affecter le cycle d'approbation au niveau des factures.

- Sélectionner le programme PEW030 (de la société en cours, obtenue par duplication du PAN030 de la société 0)
- 'Entrée' pour accéder à la mise à jour de la constante
- Cycles/Catégories Tiers :
 - Valeurs possibles : 'O', 'T', 'C' et 'N' (N par défaut)
 - 'O' = Cycle par catégorie de fournisseur

En saisie de factures sur les journaux d'achats avec gestion du code Cycle, le programme cherchera la correspondance code cycle/catégorie pour le Fournisseur. Si un code cycle a été associé au Tiers, il sera alimenté par défaut dans la zone « cycle » en saisie, sinon l'utilisateur devra le renseigner

- 'T' = Cycle par type de cycle
Le programme de saisie cherchera une correspondance par type de cycle
- 'C' = Cycle par type de cycle et par catégorie de tiers
Le programme cherchera une correspondance par "type de cycle et catégorie de tiers"
- 'N' = Cycle renseigné par l'utilisateur en saisie des factures
- N° de catégorie :
 - A renseigner uniquement si Gestion cycles/Catégorie Tiers ='O'

- Indiquer le N° de la catégorie de tiers utilisée pour chercher une correspondance de code cycle : Valeurs autorisées de 1 à 5. La catégorie doit exister dans la règle de gestion Tiers.

Correspondances cycles par catégories Tiers

Accès à l'option

'e-Anael' > 'Mise à jour Correspondances Cycles/Catégories'.

Cette option n'est accessible que si la gestion des codes cycles par catégorie tiers a été choisie au niveau de la constante du PEW030. Elle permet d'associer un code cycle d'approbation à des codes catégories renseignées dans les règles de gestion du tiers.

Sur l'écran de mise à jour des Correspondances, vous pouvez spécifier les critères de sélection :

- Sélection :
 - Une plage de catégories Tiers
 - Une plage d'établissements si la société est gérée par établissement
- 'Entrée' pour Valider la sélection et accéder à l'écran d'affichage des correspondances

Pour mise à jour ou création

Pour créer une correspondance,

- 'Créer' ou 'F6' à partir de l'écran de liste des Correspondances puis renseigner :
 - Le code catégorie Tiers :
Renseigner le code catégorie Tiers. Le N° de la catégorie est celui paramétré dans la Constante PEW030
 - Etablissement :
Zone facultative, permet d'associer un même code catégorie à un cycle d'approbation différent en fonction de l'établissement
 - Code cycle :
Indiquer le code cycle associé
- Validez la mise à jour par 'Validation' ou 'F9'

Correspondances des cycles par type :

Accès à l'option

'e-Anael' > 'Mise à jour Correspondances Cycles/Catégories'.

Cette option n'est accessible que si la gestion des codes cycles par type a été choisie au niveau de la constante du PEW030. Elle permet d'associer un code cycle d'approbation à des types de cycle.

Sur l'écran de mise à jour des Correspondances, vous pouvez spécifier les critères de sélection :

- Sélection :
 - Une plage de types de cycle
 - Une plage d'établissements si la société est gérée par établissement
 - Une plage de montants
- 'Entrée' pour Valider la sélection et accéder à l'écran d'affichage des correspondances
Pour mise à jour ou création

Pour créer une correspondance,

- 'Créer' ou 'F6' à partir de l'écran de liste des Correspondances puis renseigner :
 - Le type de cycle :
Renseigner un type de cycle défini dans la table 'TY'
 - Etablissement :
Zone facultative, permet d'associer un même type de cycle à un cycle d'approbation différent en fonction de l'établissement.
 - A partir du montant :
 - Indiquer le montant de la facture à partir duquel ce cycle sera affecté automatiquement.
 - Permet d'associer un cycle différent pour un même type de cycle en fonction du montant de la facture.
 - Code cycle :
Indiquer le code cycle associé
- Validez la mise à jour par 'Validation' ou 'F9'

Correspondances des cycles par Type et Catégorie de Tiers

Accès à l'option

'e-Anael' > 'Mise à jour Correspondances Cycles/Catégories'.

Cette option n'est accessible que si la gestion des codes cycles par type et catégorie Tiers a été choisie au niveau de la constante du PEW030. Elle permet d'associer un code cycle d'approbation à des types de cycle et catégories Tiers.

Sur l'écran de mise à jour des Correspondances, vous pouvez spécifier les critères de sélection :

- Sélection :
 - Une plage de types de cycle
 - Une plage de catégories Tiers
 - Une plage d'établissements si la société est gérée par établissement
 - Une plage de montants
- 'Entrée' pour Valider la sélection et accéder à l'écran d'affichage des correspondances
 - Pour mise à jour ou création

Pour créer une correspondance,

- 'Créer' ou 'F6' à partir de l'écran de liste des Correspondances puis renseigner :
 - Le type de cycle :
Renseigner un type de cycle défini dans la table 'TY'
 - Le code catégorie Tiers :
 - Renseigner le code catégorie Tiers.
 - Le N° de la catégorie suivi est celui paramétré dans la Constante PEW030
 - Etablissement :
Zone facultative, permet d'associer un cycle d'approbation différent par type de cycle en fonction de l'établissement.
 - A partir du montant :
 - Indiquer le montant de la facture à partir duquel ce cycle sera affecté en automatique.
 - Permet d'associer un cycle différent pour un même type de cycle/catégorie Tiers en fonction du montant de la facture.
 - Code cycle : indiquer le code cycle associé
- Validez la mise à jour par 'Validation' ou 'F9'

Traçabilité des approbateurs

Gestion de la Traçabilité des approbateurs

Accès à l'option

'Utilitaires' > 'Traçabilité des références' > 'Gestion de la traçabilité' :

- Activer la traçabilité des approbateurs en choisissant 'Activer' dans la liste des valeurs possibles.
- Cette option nécessite d'avoir le module 22 déverrouillé et permet de suivre les modifications d'approbateur dans le cycle d'une facture.

Edition de la Traçabilité des approbateurs

Accès à l'option

'Utilitaires' > 'Traçabilité des références' > 'Edition traçabilité des approbateurs' :

Sur l'écran d'édition de la traçabilité des approbateurs, vous devez spécifier les critères de sélection :

- Critère de tri :
 - Par N° demande /Niveau
 - Par Date opération
 - Par Type opération
- Sélection :
 - Plage de dates d'opération
 - Plage de N° de demandes workflow
 - Plage de niveau dans le cycle
- Autres critères :
 - Avec les créations Oui/Non
 - Avec les modifications Oui/Non
 - Avec les suppressions Oui/Non

Accès aux options :

'Comptabilité Générale' > 'Saisies et Consultations'>'Saisies des écritures'>

Dans les options de saisie des factures, « Saisie des écritures Comptables », « Saisie factures avec pioche » et « Saisie des pièces dématérialisées » dans les journaux d'achats paramétrés 'Code cycle' = 'Oui' ou 'Facultatif', la zone code cycle est accessible en entête de pièce.

- Si constante du PEW030 = 'C',
 - Saisir en entête le type de cycle au moins afin de pouvoir déduire le cycle en fonction du montant et de la catégorie du tiers.
- Si constante du PEW030 = 'T',
 - Saisir en entête le type de cycle au moins afin que l'on puisse déduire le cycle en fonction du montant.
 - Si le cycle est saisi, c'est un cycle forcé et aucune alimentation automatique du cycle en fonction du montant ne sera effectuée.

Le même scénario est disponible en saisie des factures d'engagement.

Pour pouvoir être visées dans le Workflow des BAP, les factures/avoirs ne doivent impérativement contenir qu'une seule ligne Tiers.

En entête de pièce, après avoir affiché ou pas le document facture en fonction de l'option de saisie choisie ; possibilité de saisir les zones suivantes :

- Code cycle :
Zone obligatoire ou facultative en fonction du paramétrage du journal
- Si « Détail code cycle = O » au niveau du journal,
 - Ouverture systématique d'une fenêtre avec le détail des approbateurs du cycle renseigné.
 - La liste des approbateurs du code cycle est visualisable à la demande par l'activation du bouton 'Cycle' ou de la touche F18.
 - Possibilité d'ajouter ou de supprimer des approbateurs pour la facture :
 - Pour ajouter des approbateurs complémentaires, il suffit de saisir les niveaux donnant l'ordre dans le cycle et les codes approbateurs
 - Pour supprimer un code approbateur, faire 4=Supprimer
 - Pour valider les informations modifiées, activer le bouton Validation ou la touche F9

Les modifications effectuées dans la liste des approbateurs en cours de saisie sont mémorisées uniquement pour la facture et n'ont aucun impact sur la définition du cycle paramétré dans Anael. Le déroulement de la saisie reste ensuite inchangé.

Affectation du code cycle en fonction du Fournisseur :

- Si le paramètre Gestion cycle /catégorie Tiers = O au niveau de la constante PEW030,
 - La zone cycle est ouverte en entête de pièce mais sa saisie n'est pas obligatoire.
 - Dès que le code Tiers sera connu (saisi sur la 1^{ère} ligne), le programme cherche le code cycle associé.
 - S'il existe un code cycle associé au Tiers, celui-ci sera alimenté automatiquement dans la zone d'entête, sauf si déjà renseigné. Le code cycle associé au Tiers proposé en entête peut être modifié par l'utilisateur (code, approbateurs).
 - S'il n'existe pas de code cycle associé au Tiers et que la saisie du code cycle est obligatoire sur le journal, l'utilisateur se verra obligé d'indiquer un code cycle en entête avant de poursuivre sa saisie.
 - Si l'utilisateur a renseigné un code cycle en entête, celui-ci ne sera pas écrasé par le code cycle associé au Tiers.
- Si le paramètre Gestion cycle /catégorie Tiers = 'C' ou 'T' au niveau de la constante PEW030,
 - Les zones Type de cycle et Cycle sont ouvertes en entête de pièce
Au moins une des 2 zones doit être saisie.
 - Si le type de cycle est renseigné, il doit exister en table 'TY'.
Une fois le tiers et le montant de la facture saisis sur la 1^{ère} ligne de la pièce,
 - S'il existe un cycle associé au Type de cycle et à la Catégorie du tiers et un code cycle associé au Tiers (en fonction du montant). Celui-ci sera alimenté automatiquement dans la zone d'entête, sauf si déjà renseigné. Le code cycle associé au Tiers proposé en entête peut être modifié par l'utilisateur (code, approbateurs).
 - S'il n'existe pas de code cycle associé au Tiers et que la saisie du code cycle est obligatoire sur le journal, l'utilisateur se verra obligé d'indiquer un code cycle en entête avant de poursuivre sa saisie.
 - Si l'utilisateur a renseigné un code cycle en entête, celui-ci ne sera pas écrasé par le code cycle associé au Tiers.

Chapitre 4 Gestion des demandes de BAP

4

Dans le menu Règlements Tiers d'Anael Finance, une nouvelle option 'Workflow demandes de Bon à payer' regroupe les fonctions permettant la gestion des demandes de BAP :

- Mise à jour cycle/facture :
Cette option permet de modifier, si besoin, le code cycle des factures des demandes de BAP qui ne sont pas encore envoyées dans le Workflow.
- Envoi demandes BAP dans le Workflow :
Ce traitement permet d'envoyer dans le Workflow l'ensemble des nouvelles demandes de BAP.
- Intégration des Bons à payer :
Ce traitement permet intégrer en comptabilité les demandes de BAP visées par les approbateurs (acceptées ou refusées).
- Liste demandes BAP dans le Workflow :
Cette option permet d'éditer, à tout moment, la liste des demandes de BAP en attente de validation dans le Workflow ainsi que les BAP validés par les approbateurs, en attente d'intégration en comptabilité.
- Suivi en comptabilité des BAP refusés :
Cette option permet d'éditer la liste des factures refusées (intégrées en comptabilité avec BAP = R) avec pour chacune le commentaire de l'approbateur qui a refusé.

Mise à jour cycle / facture

Accès à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements Tiers' > 'Workflow des Bons à payer' > 'Mise à jour des cycles par facture'

L'utilisateur dispose de l'option de 'Mise à jour du cycle par facture' pour, le cas échéant, modifier le cycle ou les approbateurs des factures tant que celles-ci n'ont pas été transmises dans le Workflow.

Il est fortement recommandé de préciser une sélection (un compte Fournisseur ou un N° Pièce ou un n° Chrono ou un code cycle) pour optimiser les temps de réponse et ne pas extraire trop d'écritures.

Sur l'écran de mise à jour des cycles par factures, vous devez spécifier les critères de sélection :

- Société/exercice de l'environnement
- Etablissement :
Facultatif
- Comptes et sous comptes : Début et fin
- N° pièce :
Facultatif : Saisie du N° de pièce à consulter
- N° chrono :
Facultatif ; Saisie du n° chrono à consulter
- Journal : Début et fin
- Date comptables : Début et fin
- Date d'origine : Début et fin
- Montant : Début et fin
- Type de monnaie :
 - Société
 - Devise
- Devise
A renseigner si Type de monnaie = 'Devise'.
- N° pièce interne : Début et fin
- Codes cycles : Début et fin
- Avec factures en cours dans le Workflow :
 - Oui/Non/ Seules
 - Oui ou Seules = Prise en compte des factures en attente dans le Workflow : Top BAP= E
«En cours » ou Y « en cours workflow analytique » sur les factures en comptabilité
- Avec factures refusées :
 - Oui/Non/ Seules
 - Oui ou Seules = Prise en compte des factures ayant déjà fait l'objet d'un BAP « Refusé »
Top BAP= R en comptabilité
- Avec factures acceptées :
 - Oui/Non/ Seules
 - Oui ou Seules = Prise en compte des factures ayant déjà fait l'objet d'un BAP « Accepté »
Top BAP= A en comptabilité
- 'Entrée' pour valider la sélection et accéder aux factures sélectionnées

L'écran contient les écritures non lettrées saisies sur les journaux d'achats ne faisant ou n'ayant pas fait l'objet d'une demande de BAP.

Les codes action possibles sont les suivants :

- CY : Cycle :
 - Pour modifier ou renseigner le code cycle sur les factures en attente de workflow.

- Pour visualisation du cycle et de la liste des approbateurs sur les factures en cours ou validées
- MA : Approbateurs :
 - Pour modifier ou renseigner les approbateurs sur les factures en attente de workflow.
 - Pour visualisation du cycle et des approbateurs sur les factures en cours dans le Workflow ou validées.
- P = Pièce :
Pour visualiser la totalité de la pièce comptable
- D=Détail :
Pour visualiser les informations détail de la ligne comptable
- DB= Déblocage pièce
 - Il est autorisé uniquement sur les factures dont la demande de BAP a été refusée (Top BAP de l'écriture = « R »)
 - Il permet de remettre à blanc le top BAP « R » de manière à pouvoir envoyer de nouveau la demande de BAP dans le Workflow.
 - Dès que le top BAP est remis à blanc, il est possible de modifier, si besoin, le code cycle et la liste des approbateurs de la facture.

Exemple :

- Cas 1 : Un approbateur a refusé une demande de BAP dans l'attente d'un avoir. Dès que la comptabilité enregistre l'avoir, la demande de BAP concernant la facture peut être débloquée afin d'être renvoyée dans le Workflow en même temps que l'avoir.
- Cas 2 : Un approbateur a refusé une demande de BAP dans la mesure où la facture ne le concernait pas (précision formulée en commentaire). La comptabilité peut ainsi débloquent la facture, renseigner le bon code cycle et retourner la facture dans le Workflow.
 - Remise à blanc du litige O/N :
Possibilité de demander la remise à blanc du code litige en même temps que le top BAP.
 - Faire Validation ou F9 pour confirmer le déblocage.
- L=Libellés complémentaires :
Pour visualiser les libellés complémentaires de la ligne de facture.
- F=Visu facture :
Pour visualiser le document 'facture' numérisé en Geide
- RB=Remise à blanc cycle :
Pour remettre à blanc le code cycle sur une facture n'ayant pas encore été envoyée dans le Workflow. Faire ensuite CY pour renseigner le nouveau cycle si besoin
- W=Visa Workflow :

Pour afficher les informations de validation effectuées dans le Workflow par les approbateurs sur la facture ayant terminé son cycle d'approbation : Cycle, approbateurs, date et heure de validation, statut.

- S=Signature Workflow :

Pour visualiser les signataires de la facture, alors que la facture est encore en cours dans le Workflow.

- LT=Maj litige :

Pour mettre à jour le code litige sur les lignes de factures Tiers

- ML= Maj libellés complémentaires

Pour mettre à jour le libellé complémentaire de la ligne comptable

- V= Visu Dossier : (n'apparaît que si gestion de Group Doc)

Affichage du Dossier Group Doc associé à la facture

Envoi demandes de Bons à payer dans le Workflow

Accès à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements Tiers' > 'Workflow des Bons à payer' > 'Envoi demandes de BAP dans le Workflow'

Ce traitement permet d'envoyer dans le Workflow les demandes de Bon à payer.

Les premiers approbateurs des cycles reçoivent un e-mail dans leur messagerie mentionnant le nombre de factures à viser et l'adresse du site.

L'envoi d'e-mail est effectué en utilisant le serveur de messagerie de l'AS400 (Si problème lors de l'envoi d'e-mail, se reporter au *Manuel* « Configuration SMTP sur i-Series pour le Workflow » fourni par INFOR)

Un traitement provisoire peut être demandé à des fins de vérification avant le traitement définitif. Les fichiers du workflow sont alimentés uniquement quand le traitement fait l'objet d'un tirage définitif.

Les factures dont le BAP est « En cours » dans le workflow ne seront pas réglées par le traitement des Règlements Tiers. Elles seront sélectionnées si elles sont comprises dans les critères de la prise de paramètres, mais seront éditées sur un listing d'anomalie.

Sur l'écran d'envoi des demandes de BAP dans le Workflow, vous devez spécifier les critères de sélection :

- Société/exercice de l'environnement
- Etablissement
 - Facultatif
 - Un code établissement ou un code liste si traitement multi soumission
- N° demande :

Remettre le N° de demande à zéro et faire 'Entrée' pour obtenir une nouvelle demande

- 'Entrée' pour continuer la sélection
- Date comptable d'arrêté

Prise en compte des factures donc la date comptable est inférieure ou égale à cette date

- Date et heure

Sélection des factures saisies jusqu'à cette date et heure système

- Type de compte

Fournisseur ou Individuel. Le type prépositionné par défaut est le type « F », les bornes de comptes collectifs celles renseignées dans la catégorie de comptes « LF »

- Comptes et sous comptes - Début et fin
- Modes de règlement - Début et fin
- Echéances à sélectionner - Début et fin
- Gestionnaires de compte - Début et fin

Le code gestionnaire est lié au Tiers

- Codes litige - Début et fin
- Stat1 - Début et fin

Codes statistiques 1 (2 caractères)

- Stat2 - Début et fin

Codes statistiques 2 (3 caractères)

- Codes cycle - Début et fin

- Tirage définitif

- Non = tirage provisoire : édition d'une liste des enregistrements valides et des anomalies éventuelles
- Oui = tirage définitif : édition des mêmes listes et envoi des factures dans le Workflow.

- Edition en monnaie

- Société : édite en monnaie société
- Transaction : édite en monnaie de transaction de la facture
- Référence : plus utilisée

- 'Entrée' pour valider la sélection
- Compléter la fenêtre de sélection des catégories et
- Valider pour accéder à la fenêtre de soumission batch
- Soumettre le traitement en batch

La constante PEW100 permet de préciser plusieurs paramètres :

- Sélection facture avec cycle blanc : O/N
 - Permet de spécifier si les factures sans code cycle doivent être ou non sélectionnées.

- Valeur 'N' par défaut
 - En effet, en phase de démarrage, de nombreuses factures d'achats non lettrées n'auront pas de code cycle, et ce, à juste titre. Il est donc inutile que le traitement les sélectionne et les liste dans un état d'anomalies.
 - Par contre, il peut être intéressant par la suite, en phase d'exploitation, d'obtenir dans une liste d'anomalie les factures non affectées à un code cycle, pour les traiter si besoin.
- Monnaie de gestion du Workflow : S/T
 - Permet de spécifier quels montants afficher lors de la validation des BAP dans l'intranet :
 - S = Montants en monnaie Société - Valeur par défaut
 - T = Montants en devise de transaction
- Affichage Compte ou Nature : C/N
 - Permet de préciser s'il convient d'afficher les comptes généraux ou les natures analytiques lors de l'affichage des BAP sur l'intranet, sur les lignes de HT
 - Par défaut, le paramètre est à 'C'= Affichage des comptes généraux

A l'issue du traitement (provisoire/définitif), une liste détaillée des demandes de BAP valides s'édite.

Si des erreurs sont détectées, les enregistrements en anomalie s'éditent sur une liste différente.

Anomalies les plus courantes :

- Paramétrage du cycle inexistant pour cette facture.
- E-mail du premier approbateur inexistant.
- Le gestionnaire du compte doit être renseigné.
- Code du gestionnaire inexistant au fichier des gestionnaires
- Erreur d'accès au paramétrage du compte comptable.
- Pièce comptable avec plusieurs lignes type tiers.
- URL de validation des bons à payer inexistante.

A l'issue du traitement définitif, les factures envoyées dans le workflow sont marquées 'en cours' en comptabilité. Top « E » ou top « Y » si workflow analytique.

Liste des Bons à payer dans le Workflow

Accès à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements Tiers' > 'Workflow des Bons à payer' > 'Liste des Bons à payer dans le Workflow'

Cette option permet au Service Comptabilité Fournisseurs d'obtenir, à tout moment, la liste et le statut des demandes de BAP en cours dans leur workflow. Elle permet notamment de lister les BAP dont le cycle de validation est terminé, en attente d'intégration en comptabilité.

Les BAP en cours dans le workflow peuvent également être consultés sur le web dans le suivi des demandes

Sur l'écran d'envoi des demandes de BAP dans le Workflow, vous devez spécifier les critères de sélection :

- Société/exercice de l'environnement
- Etablissement
 - Facultatif
 - Un code établissement ou un code liste si traitement multi soumission
- N° demande :
Remettre le N° de demande à zéro et faire 'Entrée' pour obtenir une nouvelle demande
- 'Entrée' pour continuer la sélection
- Date comptable d'arrêté
Prise en compte des factures donc la date comptable est inférieure ou égale à cette date
- Date et heure
Sélection des factures saisies jusqu'à cette date et heure système
- Type de compte
Fournisseur ou Individuel. Le type prépositionné par défaut est le type « F », les bornes de comptes collectifs celles renseignées dans la catégorie de comptes « LF »
- Comptes et sous comptes - Début et fin
- Modes de règlement - Début et fin
- Echéances à sélectionner - Début et fin
- Gestionnaires de compte - Début et fin
Le code gestionnaire est lié au Tiers
- Code litige - Début et fin
- Code cycle - Début et fin
- Code manager - Début et fin
Il s'agit des approbateurs
- Tri d'édition
 - Date d'émission et Cycle : valeur par défaut
Par date d'émission dans le workflow, puis par code cycle
 - Cycle et date d'émission
 - Approbateur et date d'émission
La valeur par défaut peut être modifiée dans la constante PEW250.
- Demande de BAP
 - Edition des demandes de BAP en attente dans le Workflow et qui n'ont pas terminé leur circuit.

L'édition mentionne notamment l'approbateur chez qui le BAP est en attente.

- Edition des demandes de BAP Acceptées qui ont terminé leur cycle en attente d'intégration en comptabilité
- Edition des demandes de BAP Refusées en attente d'intégration en comptabilité.
- Edition de l'ensemble des demandes
- Editions en monnaie
 - Société : édite en monnaie société
 - Transaction : édite en monnaie de transaction de la facture
 - Référence : plus utilisée
- 'Entrée' pour valider la sélection et accéder à la fenêtre de soumission batch
- Soumettre le traitement en batch

Intégration des Bons à payer dans le Workflow

Accès à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements Tiers' > 'Workflow des Bons à payer' > 'Intégration des Bons à payer'

Lorsqu'une demande de BAP a terminé son cycle de validation, elle reste en cours dans le fichier du Workflow tant que l'intégration des demandes de BAP en comptabilité n'a pas été effectuée. Le traitement d'intégration des BAP déclenche la mise à jour de différentes informations sur l'enregistrement comptable :

- Sur la ligne TTC Fournisseur :
 - Le Top BAP
 - Le code litige
 - Le mode de règlement, la date d'échéance si autorisé
- Sur les lignes HT de charges : (uniquement si cycle avec analytique)
 - Les imputations analytiques et les quantités.
 - L'historique des signatures (Approbateurs, date/heure, visa, commentaires) sera également mis à jour dans Anael.

Mise à jour des lignes Fournisseur :

L'accord ou le refus donné par les approbateurs dans le Workflow est transcrit en comptabilité par la mise à jour du top BAP 'A' ou 'R' et par la mise à jour du code litige sur les lignes TTC de manière à bloquer/débloquer le règlement.

Lors de l'intégration, le traitement contrôle le code litige retourné par le workflow :

- Si le code litige retourné sur une facture ACCEPTEE est égal à 2*, il sera forcé par le code litige « Accepté » indiqué dans la constante PEW350 (par défaut, code litige « blanc ») ; ce forçage ne sera pas effectué s'il s'agit d'un code litige d'exception.
- Si le code litige retourné sur une facture REFUSEE est différent de 2*, il sera forcé par le code litige « refusé » indiqué par défaut dans la constante PEW350 (par défaut, code litige 20).

Si les approbateurs ont modifié la date d'échéance et le mode de règlement, l'intégration des BAP procédera à la mise à jour de ces zones sur les factures.

Si la ligne TTC est lettrée, le traitement d'intégration des BAP ne le considèrera pas comme une anomalie, mais seul le top BAP et le code litige seront mis à jour. Pas de modification de la date d'échéance et du mode de règlement.

Mise à jour des Centres analytiques :

Dans le workflow, si les approbateurs ont modifié les centres analytiques d'origine, les quantités et, éventuellement, réparti les montants HT sur différents centres d'imputation, la mise à jour des lignes analytiques des pièces concernées s'effectuera lors du traitement d'intégration.

Le schéma comptable est le suivant :

- Les lignes analytiques d'origine sont ex-tournées et
- Une nouvelle ligne analytique au moins est créée avec les imputations analytiques et les quantités saisies dans le workflow.
- Le lien avec la pièce comptable est ainsi rigoureusement conservé. Les lignes analytiques d'origine et leur extourne sont topées afin de ne pas s'afficher systématiquement en consultation analytique, mais seulement si elles sont demandées (Paramètre « Avec écritures réaffectées : oui/non »)

La mise à jour des lignes analytiques est possible uniquement si l'écriture n'est plus présente dans le fichier chronologique, sinon le message d'erreur « Chronologique non épuré » sera édité dans le compte-rendu de l'intégration

Si la constante du PCA500 Epuraton du chronologique est à 'O', l'épuration se fera en automatique avant intégration de l'écriture, évitant ainsi la sortie de l'anomalie.

Constante PEW350

Le traitement d'intégration va contrôler que les codes litiges en retour du workflow sont cohérents par rapport au BAP indiqué (Accepté/Refusé) pour bloquer/débloquer le règlement de la facture.

Si les codes litiges sont cohérents, le traitement les met à jour sur les factures. Dans le cas contraire, les codes litiges seront forcés par ceux indiqués dans la constante PEW350.

Il est également possible de préciser que les codes litiges, quels qu'ils soient, doivent être systématiquement forcés sur les factures par ceux indiqués dans la constante.

Pour cela, il est important de valider les informations de la constante avant de lancer le traitement d'intégration, ces informations sont :

Rappel : Pour modifier les valeurs du standard Anael, dupliquer le programme de la société 0 dans la société d'exploitation et effectuer les modifications dans la société d'exploitation.

- Litige des BAP acceptés :
Renseigner le code litige à indiquer sur les factures Acceptées.
Il doit être différent de 2* - Valeur 'blanc' par défaut
- Litige des BAP refusés :
 - Renseigner le code litige à indiquer sur les factures Refusées.
 - Le code doit impérativement commencer par 2 - Valeur '20' par défaut
- Forçage des codes litiges :
 - Valeurs possibles : N, D, A, R
 - N = Les codes litiges seront alimentés par ceux indiqués en constante uniquement s'ils ne sont pas cohérents avec le BAP donné.
 - D = Les codes litiges seront systématiquement forcés par ceux indiqués en constante. Il est ainsi plus facile de repérer les factures ayant été visées, en consultation de comptes fournisseurs. Exemple :
 - Toutes les factures retournées Acceptées = A
 - Toutes les factures retournées Refusées = 28
 - A = Seul le code litige des factures Acceptées sera forcé par celui indiqué en constante (dans l'exemple : code A).
 - Le code litige des factures Refusées ne sera forcé que si celui retourné par le Workflow est différent de 2*.
 - Ainsi, si les approbateurs ont indiqué un code litige bloquant explicite (ex : livraison non réalisé, livraison partielle, attente avoir...etc.), celui-ci sera repris sur la facture dans Anaël.
 - R = Seul le code litige des factures Refusées sera forcé par celui indiqué en constante (dans l'exemple : code 28).

Le code litige des factures Acceptées ne sera forcé que si celui retourné par le Workflow est égal à 2*.

Prise de paramètres

Sur l'écran d'intégration des BAP, vous devez spécifier les critères de sélection :

- Société/exercice de l'environnement
- Etablissement
 - Facultatif
 - Un code établissement ou un code liste si traitement multi soumission
- Factures à traiter
 - Toutes
 - Acceptées
 - Refusées
- Code cycle – Début et fin
- Liste des BAP

- Oui – Edite la liste des BAP à intégrer, liste distincte pour les BAP acceptés et les BAP Refusés
- Non – Pas d'édition
- Contrôle des BAP
 - Oui : pour contrôle avant intégration – Obligatoire si intégration demandée.
 - Non : pas de contrôle
- Anomalies seules
 - Oui : Liste des anomalies seulement
 - Non : liste des BAP à intégrer et des anomalies
- Intégration des BAP
 - Oui : Mise à jour des informations sur les enregistrements comptables (et analytiques), et suppression des enregistrements intégrés du fichier du Workflow
 - Non : pas de mise à jour
- Epuración des anomalies
 - Oui : L'épuration des anomalies doit être lancée avec une extrême prudence. Si Oui, le traitement supprimera les enregistrements en anomalie des fichiers du workflow. Un message d'alerte informe l'utilisateur avant validation pour confirmation
 - Non : pas d'épuration des anomalies
- Entrée' pour valider la sélection et accéder à la fenêtre de soumission batch
- Soumettre le traitement en batch

Traitement

Si aucune erreur détectée, le traitement d'intégration met à jour les factures en comptabilité et supprime les demandes dans les fichiers du workflow.

Si une erreur est détectée sur une demande, la facture concernée ne sera pas mise à jour dans Anael.

Si l'erreur concerne la partie analytique (ex : « Chronologie non épuré », « Quantité indiqué à tort », ...), il est néanmoins possible de forcer la mise à jour des informations de la ligne TTC Tiers (Top BAP et code litige) par F21 pour valider les critères de sélection au lieu de 'Validation' ou F9.

Ce dispositif permet de ne pas bloquer la Comptabilité Fournisseurs pour des anomalies d'ordre analytique, dont la résolution peut être ainsi temporairement différée. Dans ce cas, les BAP restent en attente dans les fichiers jusqu'à correction ou épuration des anomalies

Lors de l'intégration, le traitement contrôle que le code litige retourné par le workflow sur une facture Accepté est différent de 2* sinon il force le code litige « Accepté » de la constante PEW350, sauf si le code litige 2* indiqué est un code litige d'exception. Dans ce cas, le code litige retourné par le workflow est conservé et alimenté sur la facture en comptabilité alors que le BAP est mis à jour avec la valeur A=Accepté.

Suivi en compta des BAP refusés

Accès à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements Tiers' > 'Workflow des Bons à payer' > 'Suivi en compta des BAP refusés'

Cette option permet d'éditer la liste des factures refusées à partir de la comptabilité (BAP = R) avec pour chaque facture le commentaire de l'approbateur qui a refusé.

Différents tris sont proposés : par fournisseur, Date échéance ou approbateur, avec un saut possible par code litige.

Sur l'écran d'envoi des demandes de BAP dans le Workflow, vous devez spécifier les critères de sélection :

- Société/exercice de l'environnement
- Etablissement
 - Facultatif
 - Un code établissement ou un code liste si traitement multi soumission
- N° demande :
Remettre le N° de demande à zéro et faire 'Entrée' pour obtenir une nouvelle demande
- 'Entrée' pour continuer la sélection
- Date comptable d'arrêté
Prise en compte des factures donc la date comptable est inférieure ou égale à cette date
- Type de compte
Fournisseur ou Individuel. Le type prépositionné par défaut est le type « F », les bornes de comptes collectifs celles renseignées dans la catégorie de comptes « LF »
- Comptes et sous comptes - Début et fin
- Mode de règlement - Début et fin
- Echéances à sélectionner - Début et fin
- Gestionnaires de compte - Début et fin
Le code gestionnaire est lié au Tiers
- Code litige - Début et fin
- Code cycle - Début et fin
- Code manager - Début et fin
Il s'agit des approbateurs
- Tri d'édition
 - Compte fournisseur/Date échéance
 - Date échéance/Compte fournisseur
 - Code manager/Compte fournisseur
- Editions en monnaie

- Société : édite en monnaie société
- Transaction : édite en monnaie de transaction de la facture
- Saut par litige
Oui/Non
- 'Entrée' pour valider la sélection et accéder à la fenêtre de soumission batch
- Soumettre le traitement en batch

Consultations de comptes et Recherches

Accès à l'option :

'Comptabilité Tiers' > 'Saisies & Consultations' > 'Consultations' > 'Consultation & lettrage'

En consultation de Comptes & Recherches, toutes les informations correspondant au suivi du BAP sont visualisables à l'écran, via le code action « W=Visa WF »

Détail du compte

- Saisir 'W = Visa Workflow ' en regard de la facture souhaitée.
Ce code n'est actif que si la ligne porte au moins un code cycle et le top
- Les informations affichées sont les suivantes :
 - Le code cycle en cours de la facture
 - Le statut du BAP :
 - E Encours (ou Y en cours de workflow analytique)
 - A Accepté
 - R Refusé
 - Si le statut BAP est à blanc, cela signifie que la demande de BAP pour cette facture n'a pas encore été transmise au Workflow.
 - La date de transmission dans le Workflow
 - Les Signatures des approbateurs
 - Chaque signature comporte les éléments suivants :
 - Le Code cycle (peut être différent du dernier affecté)
 - L'approbateur
 - La date et heure du visa validé dans le Workflow
 - Le visa donné par l'approbateur : Accepté/Refusé
 - Le commentaire (obligatoire pour les BAP refusés)
 - Si la ligne est précédée du signe '>', un commentaire est présent, visualisable par le code action « C = Commentaire ».

- Les signatures ne sont visualisables que lorsque le BAP a été intégré en comptabilité, sinon le tableau est vide.
- Pour chaque signataire, le commentaire qu'il a indiqué dans le workflow est visualisable par le code Action 'C'=Commentaire.

Règlements Tiers – Justificatif des BAP

Lors de l'édition des Règlements Tiers, possibilité d'éditer un « Justificatif de Bon à Payer » par facture à régler reprenant le détail des signatures réalisées dans le Workflow.

Le justificatif de BAP joint aux factures dans les dossiers de paiement permet ainsi aux signataires des titres de paiements émis (chèques, ordre de virement...) de vérifier les visas de la facture effectués par les approbateurs.

Pour activer la proposition d'édition des Justificatifs de BAP lors de l'édition des Règlements, il faut mettre à jour deux nouveaux paramètres au niveau de la constante PRT100.

Constante PRT100

- Edition justificatif BAP WF : valeurs possibles O/N par défaut N.
- En devises valeurs possibles O/N – N par défaut. Mettre 'O' pour éditer les justificatifs en devise de transaction.

Edition des règlements Tiers

Accès à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements Tiers' > 'Edition des règlements'

Si l'édition des justificatifs de BAP est sélectionnée :

- Edition des justificatifs de BAP des factures dans un spool dédié
- Dans le même ordre que l'édition des titres de paiement.
- Possible aussi bien lors d'un tirage provisoire que définitif.
- Si l'édition est demandée en devises au fichier des constantes, seuls les montants en devises de transaction sont édités.